

EN RÉSUMÉ

AVEC LA VAE, L'EXPÉRIENCE PERMET D'OBTENIR UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE RECONNUE ET D'ÉVOLUER PROFESSIONNELLEMENT.

Depuis juillet 2023, une nouvelle réforme, avec la création de la plateforme France VAE, simplifie l'accès la VAE et fait évoluer l'accompagnement. Elle devrait être entièrement opérationnelle pour 2025. Si la certification⁽¹⁾ est sur la plateforme, c'est la nouvelle réforme qui s'applique. Pour les certifications en cours d'intégration, c'est la procédure actuelle qui s'applique.

PUBLIC CONCERNÉ, PRÉ-REQUIS

- **Réforme actuelle :**
- Toute personne justifiant d'une expérience significative avec la certification visée
- Justifier d'une recevabilité favorable de l'organisme certificateur
- **Via la plateforme France VAE :** Passer une certification des filières : sanitaire et sociale, grande distribution, métallurgie et sport

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- **Réforme actuelle :** Accompagnement régulier par un conseiller VAE
- **Via la Plateforme France VAE :** Accompagnement régulier par l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)

QUELQUES CHIFFRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 2021 : une personne formée et validée
- 2019 : une personne formée et validée

COÛT PÉDAGOGIQUE

- **Réforme actuelle :** 80 € / heure. Soit 1 600€ pour 20h de formation, ou 1 920€ pour 24h de formation

- Financements possibles :
 - Par le Compte Personnel de Formation sur le site MonCompteFormation
 - Par le Projet de Transition Professionnelle, OPCO (employeur)
 - Personnel

Via la Plateforme France VAE : - Forfait APP : 300€

- Accompagnement individuel 30h maxi : 70€/h
- Accompagnement collectif 20h maxi : 35€/h
- Formation de 70h maxi, selon les besoins : 25€/h
- Forfait jury : 350€

Le parcours personnalisé d'accompagnement est pris en charge sans démarches supplémentaires par l'État.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap

Numéro siret : 398 158 030 000 39

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52.85.001.4085 auprès de la préfecture de la région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



SITE DE FORMATION

MFR CFP ST LAURENT SUR SÈVRE
3 Haute Grange
85290 SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE
02 51 64 63 12
valdesevreformation@mfr.asso.fr
www.valdesevreformation.fr
Réfèrent pédagogique :
Emmanuel BOMPAS

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

jusqu'à
120
heures

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



DURÉE

- **Réforme actuelle :** Sur la base de 24h en fonction des besoins des candidats
- **Via la Plateforme France VAE :** jusqu'à 120h d'accompagnement



RYTHME

- En présentiel, prioritairement. Possibilités en distanciel selon les besoins.



STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Sauf RQTH, sans limite d'âge)
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex : formation pour adultes...)

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- S'approprier le référentiel métier
- Analyser votre expérience
- Sélectionner les situations de travail significatives
- Conseiller sur la méthode de rédaction du livret 2 de validation des acquis de l'expérience
- Préparer l'entretien de validation.

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le nombre d'entretien varie en fonction des besoins d'accompagnement

Réforme actuelle sur la base de 24h :

5 phases :

- Appropriation du référentiel de certification
- Choix des situations de travail en lien avec le référentiel de certification
- Explicitation des situations de travail
- Rédaction du dossier de validation
- Préparation à l'entretien de validation

Via la Plateforme France VAE

4 phases :

- Rencontre entre le candidat et l'Architecte Accompagnateurs de Parcours (AAP)
- Transmission du dossier de faisabilité au certificateur
- Phase d'accompagnement méthodologique et rédaction du dossier de validation
- Fin de parcours : certification et accompagnement si validation partielle ou non validation